

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le **7 octobre 2020**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie dont un avis de convocation fût émis le 29 septembre 2020 à tous les membres du conseil municipal et remis en main propre.

Sont présents :

Madame France Tardif, conseillère # 2
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

Est absent :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Poste vacant, conseiller # 3
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, secrétaire-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire ;

La séance est ouverte à 18 h 15 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Lecture et adoption de l'avis de convocation ;

Tous les élus présents ont pris connaissance de l'avis de convocation qui a été notifié, tel que requis par la loi, à tous les membres du conseil dans les délais requis.

Sur la proposition de Jean-Pierre Comtois, **appuyée** par France Tardif, il est **résolu** que l'avis de convocation soit adopté tel que présenté.

2020-10-287

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Demande de dérogation mineure CCU 2020-01 de Madame Rachel Demers;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation no. CCU 2020-01;

Considérant que le propriétaire souhaite obtenir une dérogation mineure concernant la marge de recul avant;

Considérant que la marge de recul avant actuelle est de 13.53 mètres au lieu de 17 mètres tels que le règlement le stipule;

Considérant que la présence d'un fosset en marge arrière empêche l'implantation du garage en respect de la marge de recul avant;

Considérant que le garage a une dimension de 14 pieds par 24 pieds et que le permis mentionnait une grandeur de 12 pieds par 12 pieds;

Considérant que la construction de ce garage date depuis le 12 mai 2014;

Considérant qu'aucune plainte du voisinage et de la voie publique n'a été faite depuis sa construction;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de La Patrie recommande au conseil municipal d'accepter cette demande;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre et qu'aucune objection n'est manifestée;

Par ces motifs et sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois

Appuyée par Madame France Tardif

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure no 2020-01 tel que recommandé par le CCU, c'est-à-dire avec une marge de recul avant de 13.53 mètres au lieu de 17 mètres et une grandeur de 14 pieds par 24 pieds pour la propriété située au 14 chemin du Petit-Québec au lieu de 12 X 12 pieds en respectant les conditions suivantes;

Que le propriétaire doit faire la demande d'un nouveau permis pour ce bâtiment comme garage résidentiel avec les bonnes informations avec l'inspecteur municipal afin que celui-ci comprenne la procédure de bien suivre une demande de permis;

Que la demande de permis soit accompagnée du certificat de localisation;

Que le propriétaire accepte les inconvénients que la marge plus restreinte puisse occasionner avec la voie publique tel que la neige projetée par la charrue ou tout autre inconvénient.

2020-10-288

Résolution adoptée à l'unanimité.

4. Période des questions:

Aucun public présent.

5. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Jean-Pierre Comtois, il est **résolu** unanimement de lever la séance extraordinaire à 18 h 26.

2020-10-289 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse